

AVENANT N° 1

DECISION PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE A TITRE PERMANENT OU EN CAS D'ABSENCE DU DIRECTEUR

Vu l'arrêté en date du 11 décembre 2008 nommant M. Bruno FAULCONNIER Directeur du Centre Hospitalier de NIORT à compter du 12 janvier 2009,

Vu les articles L.6143-7, D.6143-33 et D.6143-34 du Code de la santé Publique,

Vu le décret n° 2010-259 du 11 mars 2010 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1° et 7°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière,

IL EST DECIDE D'ORGANISER LA DELEGATION DE SIGNATURE COMME SUIT :

ARTICLE 1 :

En cas d'absence ou d'empêchement du Directeur, délégation de signature générale, à titre permanent, est donnée à Mme Elodie COUAILLIER, Directrice-Adjointe à la Direction Générale.

ARTICLE 2 :

Le Directeur désigne Mme Elodie COUAILLIER, Directrice-Adjointe, en qualité d'Ordonnateur suppléant, et, en son absence, MM. Eric MOREAU et Olivier BOUTAUD, Directeurs-Adjoints.

La présente décision sera également publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Deux-Sèvres.

Fait à NIORT, le 24 juin 2015
(en trois exemplaires originaux)

Le Directeur :



B. FAULCONNIER



E. COUAILLIER